

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	Société à responsabilité limitée Movember Europe
Forme juridique	Compagny limited by guarantee (société à but non lucratif de droit anglais)
Date de création	7 juin 2010
Siège social	Levels 2&3, Gensurco, 50a Rosebery Avenue, Londres EC1R 4RP, Royaume-Uni
Adresse site internet	www.movember.com
Objet statutaire	La société à responsabilité limitée Movember Europe a pour objet d'améliorer la santé de l'homme, y compris en effectuant des recherches sur les maladies et les questions relatives à la santé de l'homme, d'éduquer le public, et de promouvoir la prévention et le soulagement de la maladie chez les êtres humains, notamment en soutenant de nouvelles méthodes et pratiques pour la prévention et en fournissant un soutien et des informations aux malades et à leurs familles.
Date de l'agrément	21 juin 2016
Nature de l'agrément	Agrément « partiel » accordé uniquement sur le fondement des dispositions prévues au 4 bis des articles 200 et 238 bis du code général des impôts hors dispositions 12^{ème} alinéa du I de l'article 885-O V bis A du CGI.
Durée de validité de l'agrément	du 21 juin 2016 au 31 décembre 2019
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 21 juin 2016 et le 31 décembre 2019 au profit de la société à responsabilité limitée Movember Europe ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et les limites prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Ils n'ouvrent pas droit aux avantages fiscaux prévus à l'article 885- O V bis A du CGI.